

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
=====

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

=====

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

==

K

DECRET N° 79/264 du 30/05/79  
/MTJ.SGFPT.DFP/21022/15  
portant intégration et nomination de Mes-  
sieurs KOUBEMBA Joseph et MASSAMBA Bonifa-  
ce dans les cadres de la catégorie A, hié-  
rarchie I des Services Techniques (Mines)

-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

---oOo---

(/ I S A S :

- (/u l'acte n° 038/TCT.OO du 30.3.1979 portant fondement, orga-  
nisation et fonctionnement des pouvoirs publics;
- (/u la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires;
- D.B. (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant  
statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
- (/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
- (/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 règlementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments;
- D.C.F. (/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 79-155 du 4.4. 1979 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres;
- (/u les lettres n°s 197/MEN.SGEN.DOC du 17.1.1978 et 193/MEN.SGEN.  
DOC R1 du 17.1.1979 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération  
transmettant les dossiers de candidature constitué par les intéressés;
- (/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;

DECRETE :

=====

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 sus-visé, Messieurs KOUBEMBA Joseph, né le 3.4.1952 à Vindza et MASSAMBA Boniface, né le 20.6.1951 à Loubomo, titulaires du Diplôme d'Ingénieur de Génie du Raffinage d'Hydrocarbures et Pétrochimie obtenu à l'Institut du Pétrole et Gaz de la Roumanie, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (M i n e s et nommés au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 30 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,  
Chargé de la Recherche Scientifique,

Rodolphe A D A D A.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

P. Le Ministre des Finances, en Mission  
Le Ministre du Plan

Victor TAMBA-TAMBA.-

P. MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MME/CRS	1
SGME/CRS	2
DOSSIERS	6
INTERESSES	2
SCCM/BC	2